

• Article 1 : L'organisation

La sortie du Gaillac Primeur est organisée par le **SPIRIDON du TARN**.

Elle partira de la Cave de Rabastens - 33, route d'Albi - 81800 Rabastens

le **dimanche 20 novembre 2011 à 9h00**

• Article 2 : Le parcours

L'épreuve se déroulera en 3 étapes soit 3 courses en ligne

A : Déroulement de la course

1^{ère} Étape - Départ 9h00 - Course à 2 coureurs - 9,8 km

Cave de Rabastens → Cave de Rabastens

Boucle autour de la Cave - Accessible à tous par la distance et le dénivelé. Une partie du sentier d'Amédée.

2^{ème} Étape - Départ 10h05 : 15,6 km

Cave de Rabastens → Domaine St-Laurent de Saur.

Parcours plus exigeant avec quelques côtes. Des kilomètres 8 à 10 et 12 à 13, ménagez-vous pour arriver en forme au Domaine.

Le départ est donné 30' à 35' après l'arrivée du premier.

3^{ème} Étape - Départ 11h35 : 16,1 km

Domaine St-Laurent de Saur. → Salle des spectacles de Gaillac

Arrivée similaire à l'édition précédente, assez vallonnée dans l'ensemble. Profil descendant à partir du 13^e kilomètre.

Les profils sont consultables sur le site.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours le jour de la course et les horaires en fonction des impératifs de dernière minute (météo,...)

Chaque nouveau départ est donné 30 à 35' après l'arrivée du 1^{er} de l'étape.

B : Classement

Il sera effectué par addition des temps.

⚠ Sur l'étape 1, les coureurs doivent impérativement arriver ensemble.

• Article 3 : Les équipes

Elles seront composées de 4 coureurs licenciés ou

non. La formation des équipes est laissée à votre entière liberté.

Faites preuve d'humour, un peu de fantaisie serait la bienvenue.

• Article 4 : Les inscriptions

Elles devront parvenir à l'organisation de la course au plus tard le Lundi 14 novembre 2011 (le cachet de la poste faisant foi) dans la limite des places disponibles (200).

Pour toute inscription :

- **licencié : photocopie recto/verso de la licence sportive**

- **non licencié : certificat médical (moins d'un an) ou photocopie certifiée conforme mentionnant «non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition.**

Aucune inscription ne sera prise le matin de la course.

Les bulletins d'inscriptions et les certificats sont à adresser à :

SPIRIDON du TARN
138 rue de la Curveillère - 81000 ALBI
Secrétariat : 05 61 66 22 55

• Article 5 : La participation

Il est demandé pour l'inscription :

84€ par équipe (repas compris)
jusqu'au 05.11.2011 (**96€** après cette date)
11€ par repas accompagnant.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre suivant :
La Sortie du Gaillac Primeur.

Toute inscription qui ne sera pas accompagnée de son règlement ne sera pas prise en considération.

• Article 6 : Les dossards

Chaque coureur devra porter son dossard sur le devant sans imputation du format bien en évidence sous peine d'élimination de son équipe.

• Article 7 : Les contrôles

Les coureurs seront contrôlés au moins une fois sur les 3 étapes. Tout athlète n'ayant pas été pointé entraînera l'élimination de son équipe.

• Article 7 bis : 2011 - 3 étapes

L'étape 1 se court à 2 coureurs qui devront arriver ensemble sur la ligne d'arrivée.

• Article 8 : Les ravitaillements

Les points de ravitaillement de la manifestation seront répartis sur les parcours tous les 5 km environ et au arrivées par l'organisation.

• Article 9 : Délestage

Pour le bon déroulement de la manifestation **1 SEULE VOITURE PAR EQUIPE.**

• Article 10 : Annulation de la course

En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve au dernier moment. Le remboursement des frais d'engagement sera effectué au prorata des frais engagés non récupérables.

• Article 11 : Désistement

Les équipes qui se désisteront au cours des 15 jours précédant la course ne seront pas remboursées des frais engagés.

• Article 12 : Evénement

Du fait de son engagement, le participant donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

• Article 13 : Droit d'accès

Conformément à la «loi informatique et liberté» du 6.01.79 vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez nous demander, par simple lettre, que vos coordonnées soient radiées de nos fichiers pour utilisation future.

• Article 14 : Le service médical

Il sera conforme au règlement des courses hors stade édité par la FFA

• Article 15 : Responsabilité

Chaque concurrent s'engage à courir en respectant les règles habituelles du Code de la Route. Le **SPIRIDON du TARN** décline toute responsabilité quant aux vols ou accidents susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation. En aucun cas, un concurrent ou accompagnateur ne pourra faire valoir de droit quelconque vis à vis de l'organisateur.

• Article 16 : Les résultats

Les résultats seront affichés à la salle des spectacles de Gaillac dès la fin de la course - sur internet www.spiridondutarn.fr et envoyés à chaque équipe avec le journal Running Magazine. La remise des récompenses et le tirage au sort seront effectués lors du repas d'après course.

**LE SIMPLE FAIT DE PARTICIPER IMPLIQUE
LA CONNAISSANCE
ET LE RESPECT DU PRESENT REGLEMENT**

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.
A consommer avec modération.

Remise des dossards :

Samedi 19 novembre 2011 de 14h00 à 18h00 à la Salle des Spectacles de Gaillac
Dimanche matin de 7h00 à 8h30 à la Cave de Rabastens

comuñpkel 05 63 56 53 15 - Ne pas jeter sur la voie publique